

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 DECEMBRE 2022**

Le conseil municipal dûment convoqué le 09 décembre 2022 s'est réuni en mairie, à 18 h 30, sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire, le mardi 13 décembre 2022.

Présents : Pierre Roze, Olivier Levigne, Virginie Chassaigne, Nadine Guilloux, Dominique Mayet, François Xavier Aubert, Elodie Joly, Philippe Pichon, Pierre Dambricourt (arrivée à 19 heures 50)

Absents avec procuration : Françoise Goussef à Elodie Joly, Sarah Hosmalin à Virginie Chassaigne

Absents sans procuration : Virginie Arnold, Justine Tosoni, Fabrice Joly, Wilfrid Moignoux

Début de séance : 18 heures 40

Préambule : désigner un secrétaire de séance.
Olivier Levigne est désigné secrétaire de séance.

1/ Adoption de deux CR précédents, mois de novembre 2022 (08 et 15/11) / circulation des documents faite précédemment par mail .

=> Approbation à l'unanimité

2/ Situation budgétaire

Décision modificative n°2, signature à compléter sur document en circulation

En section de fonctionnement :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap	Désignation	DM n°2	Chap	Désignation	DM n°2
Total DM n°2		/	Total DM n°2		/
Total section fonctionnement (Inchangé)		791 031,00 €	Total section fonctionnement (Inchangé)		791 031,00 €

En section d'investissement :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap	Désignation	DM n°2	Chap	Désignation	DM n°2
2313/041	Transfert frais étude au compte travaux Maison Archimbaud	+ 47 874,00	2031/041	Transfert frais étude au compte travaux Maison Archimbaud	+ 47 874,00
2313/269	Cantine scolaire	+ 10 000,00			
2315/270	PAB	- 10 000,00			
Total DM n°2		+ 47 874,00 €	Total DM n°2		+ 47 874,00 €
Total section Investissement		2 092 610,77 €	Total section Investissement		2 092 610,77 €

3/ Indemnités de Mme Virginie Arnold

Nombreuses absences, changement de lieu de travail, déménagement.

Selon règlement intérieur, il est possible de ne plus verser son indemnité au-delà des 50% qui sont prévus en plancher.

**=> Délibération pour application du règlement intérieur.
Approbation à l'unanimité.**

A partir de cette délibération, un contact sera pris pour l'informer et organiser la suite.

4/ Cadeau de fin d'année aux anciens.

**=> Délibération pour un maintenir le montant de 20€ par personne
Approbation à l'unanimité.**

5/ Intervention de Nadine suite à la commission finances

Quelques informations sur des dépenses.

42 k€ logement au dessus de la cantine,
19 320 pour le logement au dessus de la boulangerie,
1 000 pour la location du mobil home,
5 715 pour le studio près de la mairie
Total : 68 k€ (ce sont des montants TTC)

8 900 pour le parking du Biel
12 000 la porte de la boulangerie

A noter que la municipalité a aussi dépensé :
12 450 € pour les associations en subvention.
27 000 € d'achat de mobilier pour les manifestations.

6/ Déneigement hiver 2022

Demande d'augmentation de la part des prestataires.
Demande de passer de 65 € à 70 € HT

Rappel : la commune fournit lame et distributeur de gravier.
Deux prestataires en charge, à savoir :
Pascal CHASSAIGNE de Vollore-Ville et CHOUVEL Benjamin de Vollore-Montagne

**=> Délibération pour augmentation du tarif
Approbation à l'unanimité.**

7/ Tarifs 2023

Espace Chignore

Rappel des tarifs actuels.
Rappel qu'il y a gratuité pour les associations si utilisation pas à but lucratif et une gratuité par an pour un but lucratif.
Suggestion d'augmenter le chauffage ou de revoir les cautions.
Pour soutenir les associations, après examen, proposition de maintenir le tarif

**=> Délibération pour le maintien du tarif
Approbation à l'unanimité**

Prix de l'eau pour un raccordement (eau et assainissement)

A chaque raccordement un devis est fait pour les heures passées et il est facturé à prix coûtant s'il y a des intervenants extérieurs. Proposition de laisser la même politique de prix.
Idem pour les remplacements de compteur endommagés par le gestion. Proposition de garder la même politique

**=> Délibération pour le maintien de la politique de prix
Approbation à l'unanimité**

Tarif cimetière.

Rappel des tarifs
Proposition du maintien de la politique de prix

**=> Délibération pour le maintien
Approbation à l'unanimité.**

Rappel de la nécessité de relever 120 corps pour toutes les tombes qui n'ont pas été réclamées. A décider plus tard

Tarif de la mise à disposition de l'engin Mécalac avec chauffeur, 52 € de l'heure.
Proposition d'augmentation, à 55 € de l'heure

**=> Délibération pour cette augmentation.
Approbation à l'unanimité.**

8/ Panneaux lumineux à l'entrée du bourg

Il y a réduction du cout : 5100 € au lieu de 5200 €, parce que le matériel sera à énergie solaire et pas alimenté par le réseau.

**=> Délibération nécessaire pour une modification du devis,
Approbation à l'unanimité.**

9/ CCTDM ; rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées. Ceci demande un vote par chaque commune.

Attribution de compensation revue pour l'équipement aquatique entre la ville de Thiers et CCTDM

(rappel : base de 86 000 personnes par an en visite à la piscine)

Attribution de compensation revue aussi pour l'ancien SIAD transférée et décision de partage à toutes les communes.

**=> Besoin d'une délibération
(même si cela ne concerne pas la commune de Vollore).
Approbation à l'unanimité.**

10/ Traverse du bourg et PAB

Choix des entreprises Lot 1

- entreprise Durand 523 k€
- Colas 568 k€

Choix des entreprises Lot 2

- ASP 25 139 €
- Seneze 24 935 €

Proposition de retenir Durand et Seneze

**=> Délibération.
Approbation à l'unanimité.**

Rappel : ces travaux seront fait avant l'été / de la place de l'église à l'école.

11/ Interconnexion

Rapport d'analyse des offres

Six réponses reçues dont Faye et Fils pour 61 633 €

(les autres offres sont nettement supérieures 116 k€ pour Colas, 103 k€ pour SCIE, autres)

Proposition de retenir Faye et Fils

Nécessité de délibération

=> Délibération.

Approbation à l'unanimité

12/ Procédure de déclassement du domaine public

Plusieurs parcelles de quelques dizaines de mètres carrés déjà vendues, doivent être déclassées. Localité du Pradel. Nécessité d'une délibération.

=> Délibération.

Approbation à l'unanimité.

Le certificat d'urbanisme de la vente entre Messieurs Chalus et Chantegret pourra être établi.

13/ Maison Archimbaud

Avant-projet définitif envoyé, reçu par tous les membres présents.

Réunion jeudi dernier avec les maîtres d'œuvres et les bureaux d'études.

Le moment venu de prendre une décision par rapport au projet circulé.

Examen à nouveau du projet en séance.

Proposition de valider l'avant-projet définitif de l'architecture avec une demande de chiffrage complémentaire pour les persiennes en alu teinté et le changement de fenêtres du bâtiment nord.

=> Nécessité de délibération pour approuver cette proposition.

Contre : François Xavier Aubert

Abstention : Dominique Mayet, Philippe Pichon, Elodie Joly + Françoise

Goussef en procuration

Six autres personnes pour.

14/ Diagnostic réseaux d'eau potable

Demande de devis fait à Mme Sylvie Gros pour ce diagnostic, pour information.

15/ Coopérative Vinicole

Nécessité d'une délibération pour acheter un terrain pour une valeur à 5000 €

**=> Délibération.
Approbation à l'unanimité.**

16/ Maison Beauvoir

Achat réalisé.

Prix d'achat 15 000

Après avis de l'architecte, le plus probable serait de faire parking et local poubelle.

Pour information uniquement.

17/ Nécessité de prendre une déclaration, comme chaque année pour autoriser le maire pour entamer l'année budgétaire - faite sur une part de 25%

Ce qui implique que les chiffres à considérer pour cette affaire sont ci dessous :

- Voici les montants pour les engagements de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 :
- Commune = 286 615,15 € (soit 1 146 460,63 € x 25%)
- Eau = 69 326,81 € (soit 277 307,25 € x 25%)
- Assainissement = 5 611,02 € (soit 22 44,09 € x 25%)

**=> Délibération
Approbation à l'unanimité.**

18/ Divers

- Modification sur les finances locales (AMF) (pour info)
- une réclamation sur une facture d'eau (Madame Mireille Fortrie) 717 mètres cubes, factures de 1116 €, possibilité que ce soit un tuyau d'arrosage. Contrôle fait. Proposition de ne pas donner de suite à la réclamation.
- Point sur la téléphonie (ligne supplémentaire d'un portable inscrite dans le plan de sauvegarde)
- Renouvellement du contrat groupe assurances
- 2 stagiaires (Thomas Bienvenu pour des travaux de paysagisme au carrefour, et Océana Pinto-Freitas en secrétariat)
- Nichoir offert suite à concours gagné
- Boîte à livre à replacer, quel emplacement ? Proposition de la mettre dans le coin de l'école, sous la halle ... à discuter plus tard

Tour de table

- Virginie Chassaigne, au sujet de l'association des jeunes. A partir de samedi, les jeunes qui auront adhéré à l'association auront un badge d'entrée. 7 adhérents pour le moment. Un événement prévu le 29 janvier
- Bilan de la Saint André. Bien passée. Chance pour la météo

- Olivier Lévigne à propos du Bulletin -
- Réponse Pierre Roze, prévu à l'imprimerie la première semaine de janvier.
Livré pour le 15 et à distribuer pour les voeux du 20 janvier
- Dominique Mayet, retour sur la manifestation "eau"
Demande si cela serait judicieux de repousser la date du concours photo - décision prise de ne pas le repousser.
- Elodie Joly sur les anticipations de retraite du personnel ; Nadine s'en occupe.
Pierre Roze propose de s'occuper aussi des médailles de travail

Elodie Joly : sécurisation du bord de la route, à côté de chez elle ?

Réponse de Pierre Roze, il faut mettre une grille, la commune serait responsable en cas d'accident.

- Pierre Roze ? question dans le public ? Pas de questions.

Dates de conseil 2023 :

- 10 Janvier à 18 heures 30
- 21 février à 18 heures 30
- 14 mars à 18 heures 30
- 18 avril à 18 heures 30
- 16 mai à 18 heures 30
- 13 juin à 18 heures 30

Fin du conseil, séance levée, à 20 heures 58

